



ARRÊTÉ	N°	202212	0174	ST
--------	----	--------	------	----

**Interdiction de stationner et déviation piétons
Du 16 décembre au 23 décembre 2022
Rue du Général Leclerc**

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de la société Stéphane MARTEL sise 1 chemin du Poirier Fleur d'Alaine 27800 ST PAUL DE FOURQUES concernant la réalisation de raccordement au réseau Eaux Usées au 12 rue du Général Leclerc,

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier situé 12 Rue du Général Leclerc. La vitesse sur cette voirie sera limitée à **30 Km/h** pendant toute la durée des travaux. Les travaux seront réalisés sur le trottoir sans empiètement sur chaussée. Une déviation piétonne sera mise en place afin d'assurer la sécurité des piétons.

Article 2 : L'intervention se fera sur la période comprise entre le 16 décembre et le 23 décembre 2022. La durée des travaux est estimée à 6 jours.

Article 3 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 12 décembre 2022
Le Maire

Hervé PODRAZA

